

# Un arrêté sur les compteurs Linky pour « protéger les habitants »

Prévenu, bien que tardivement, de l'arrivée des compteurs Linky dans sa commune, le maire de Beuvry-la-Forêt, Thierry Bridault, instaure un arrêté municipal qui aura pour but de protéger ses riverains.

**BEUVRY-LA-FORÊT.** Le 12 décembre dernier, Thierry Bridault a reçu un mail le notifiant qu'Enedis viendrait mettre en place dans toute la commune les nouveaux compteurs électriques Linky. Les interventions débuteront ces prochains jours pour s'étendre jusqu'en juin. Bien que des questions persistent au sein de l'assemblée, notamment sur le rayonnement électromagnétique (et la surchauffe des nouveaux compteurs, la maire ne peut refuser l'installation des compteurs Linky dans la commune, sous peine de s'exposer à des risques juridiques.

### UN PLANNING D'INTERVENTION

C'est pour cela que le conseil municipal, considérant que l'installation des compteurs communi-

caux Linky de s'adresser d'abord à la municipalité avant d'intervenir chez les particuliers. Enedis et ses sous-traitants sont donc tenus de communiquer par courrier à la commune, au plus tard un mois avant le premier jour d'installation, un planning d'intervention comportant le nom de l'entreprise, les lieux et les horaires auxquels les interventions doivent avoir lieu. Mais ce n'est pas tout, un exemplaire de la plaquette d'information explicative sur les droits des personnes (devant être remise à chaque usager au moment de l'installation) devra également être communiqué en amont à la mairie, afin que celle-ci puisse l'afficher durant la période d'intervention.

Pour encadrer au maximum les interventions d'Enedis, Thierry Bridault exige, à travers l'article 2 de l'arrêté municipal, que l'entreprise habilitée à remplacer les compteurs se présente au plus tard trente minutes avant la première intervention program-



L'installation des compteurs Linky se fera ces prochaines semaines.

PHOTO BAZIL ORRANT

mée. Le maire cette dernière sion des plaq L'entreprise b tervenir au de en dehors de sans leur con

### SE PRÉSENTER

Avant tout, compteur, l' doit se présen représentant tionnalités d mera l'usage disposera et tion de ses d Une fois le treprise ha présence d fonctionne doit égalel moyens d pour autor gistrement compteur permet se drer les in téger le d'éventue

Des jouets collectés...